

**Conclusions de la Conférence des
ministres de l'industrie de l'Union pour la Méditerranée
(Malte, 11 et 12 mai 2011)**

Les ministres de l'industrie se sont réunis les 11 et 12 mai 2011 à Malte. La réunion a eu lieu à l'heure où des changements profonds se produisent sur la rive sud de la Méditerranée. Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de celles qui se sont tenues à Nice en 2008 dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et à Rhodes en 2006, à Caserte en 2004, à Malaga en 2002, à Limassol en 2000, à Klagenfurt en 1998 et à Bruxelles en 1996, du processus de Barcelone.

Les participants à la conférence,

- affirmant leur volonté de renforcer le partenariat entre l'Union européenne et ses voisins méditerranéens et de conjuguer réformes politiques et économiques en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et d'une prospérité partagée dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne;
- constatant que la promotion de l'esprit d'entreprise, des petites et moyennes entreprises, de l'innovation, des nouvelles technologies, des investissements et des échanges commerciaux contribue à la création de richesse et à sa redistribution grâce à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, à un développement territorial équilibré, et, partout, à la prospérité et à la stabilité dans la région euro-méditerranéenne;
- conscients qu'un climat des affaires et un cadre réglementaire stables et attrayants sont des conditions nécessaires à la création d'entreprises et à la croissance, à l'accroissement des investissements nationaux et étrangers et à la mise en place de partenariats technologiques et commerciaux dans des conditions d'efficacité et de sécurité juridique optimales;
- réaffirmant qu'ils sont déterminés à poursuivre le dialogue et la coopération en vue de relever ensemble les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, afin d'assurer une croissance et un développement économique durables et profitant à tous, en veillant tout particulièrement à promouvoir les petites et moyennes entreprises, à améliorer les compétences et l'employabilité du capital humain ainsi qu'à développer les régions les plus pauvres;
- insistant sur la nécessité de coordonner les politiques et mesures en faveur du développement économique avec des politiques et mesures en faveur de l'emploi ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle, dans le plein respect de la répartition des compétence au sein des États membres de l'UE;

- rappelant à cet égard le nouveau cadre d'action pour l'emploi, que les ministres de l'emploi des pays de l'Union pour la Méditerranée ont défini lors de leur deuxième réunion, les 21 et 22 novembre 2010 à Bruxelles, et qui vise à ce que la reprise économique aille de pair avec la création d'emplois décents et la lutte contre la pauvreté;
- réaffirmant, comme l'avaient fait les ministres du commerce de l'Union pour la Méditerranée de leur neuvième conférence, tenue à Bruxelles le 11 novembre 2010, l'importance de l'intégration économique, des échanges commerciaux et des investissements - qui tireraient parti d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange - pour aider la région euro-méditerranéenne à faire face aux multiples défis que posent la mondialisation ainsi que les difficultés économiques actuelles;
- soulignant la nécessité d'assurer la parfaite compatibilité du mécanisme euro-méditerranéen de facilitation des échanges et des investissements, annoncé à cette occasion, avec les structures déjà en place pour faciliter les investissements, notamment le groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne, et le projet régional intitulé "Invest in Med";
- insistant sur la nécessité pour tous les pays de l'Union pour la Méditerranée de renforcer la coordination de leurs lois, réglementations et normes applicables aux milieux des affaires ainsi que des politiques et programmes en faveur des entreprises et de la gouvernance économique;
- soulignant que la crise financière et économique et les bouleversements intervenus récemment sur la rive sud de la Méditerranée rendent la coopération industrielle euro-méditerranéenne d'autant plus nécessaire;
- mettant l'accent sur les avantages de la coopération industrielle tant sur le plan horizontal qu'au niveau sectoriel, dans des secteurs tels que ceux du textile/habillement, de l'espace, des matières premières ainsi que du tourisme, ce dernier étant l'une des principales sources d'investissements internationaux, d'emplois et de devises et un vecteur de rapprochement des peuples et des êtres humains, comme il a été rappelé lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme, à Fez (avril 2008) et à Barcelone (mai 2010);
- rappelant qu'ils sont disposés à examiner la possibilité d'étendre le volet "innovation" de la coopération industrielle à des domaines tels que la biotechnologie, les produits manufacturés à valeur ajoutée et les services avancés;
- insistant qu'il est utile de mettre en commun l'expérience acquise, y compris entre associations professionnelles et entreprises, afin d'accélérer les réformes et les progrès et, à cet effet, de mobiliser au mieux les instruments, projets et programmes des institutions et des États membres de l'UE ainsi que d'autres bailleurs de fonds;

- saluant le travail accompli dans le cadre du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne et du projet "Invest in Med", et soulignant la nécessité de poursuivre cet excellent travail;
- rappelant les conclusions de la septième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie, qui s'est tenue à Nice (France) en novembre 2008, notamment la décision de poursuivre la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, dont les principes orientent la politique de l'entreprise dans l'ensemble de la région;
- tenant compte de l'état d'avancement des projets de l'Union pour la Méditerranée, et
- considérant que le plafond applicable aux opérations de la BEI en faveur des pays méditerranéens qui entreprennent des réformes politiques devrait être relevé d'un milliard d'euros, sans réduire les opérations menées dans le voisinage oriental de l'UE;

ont REAFFIRMÉ la nécessité de redoubler d'efforts dans l'ensemble de la région dans les buts suivants:

- 1) encourager l'esprit d'entreprise et promouvoir la croissance et l'emploi, en accordant une attention particulière aux besoins des micro-, petites et moyennes entreprises, et améliorer le niveau de qualification, la compétitivité et l'employabilité du capital humain,
- 2) stimuler l'investissement et améliorer l'environnement des entreprises, y compris en facilitant l'accès des entreprises aux sources de financement,
- 3) faciliter la libre circulation des biens et services industriels,
- 4) promouvoir la recherche, l'innovation ainsi que le transfert et la commercialisation de technologies,
- 5) protéger l'environnement et améliorer l'efficacité énergétique,
- 6) échanger les connaissances et expériences dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun, dont ceux du textile et de l'habillement, du tourisme, de l'espace, des matières premières, des biotechnologies, les produits manufacturés à valeur ajoutée et des services avancés;

ont DÉCIDÉ ce qui suit:

1. Poursuivre la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, évaluer les progrès réalisés et adapter la charte
 - a) Au **plan national**, les ministres ont affirmé qu'ils étaient résolus à:
 - accélérer la mise en œuvre des orientations prévues de chacun des dix domaines que mentionne la charte. Ils veilleront à ce qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, mesures et programmes en faveur des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises;
 - exploiter au mieux l'aide en ligne et les programmes d'assistance technique;
 - intensifier la mobilisation en faveur de la charte grâce à une collaboration inter-ministérielle suivie; accroître la consultation du secteur privé et d'autres parties prenantes sur les actions prioritaires à mener;
 - envisager de renforcer le rôle du coordinateur national de la charte, de désigner des points de contact spécialisés dans les différents volets couverts par la charte, qui travailleront en étroite collaboration avec le coordinateur national de la charte; de développer la communication externe et de créer une page internet consacrée à la charte dans la (les) langue(s) du pays;
 - coordonner les actions des structures, réseaux et centres d'expertise existants;
 - s'employer à améliorer la cohérence de l'aide apportée par les bailleurs de fonds et tirer le meilleur parti possible de l'utilisation des instruments, programmes et ressources disponibles afin de contribuer à la mise en œuvre de la charte au niveau national.

- b) En ce qui concerne les actions au **niveau régional**, les ministres s'emploieront à faire en sorte que leur pays:
- sélectionne les meilleurs candidats pour participer aux séminaires régionaux visant à échanger des connaissances et expériences dans les domaines définis lors de l'évaluation 2007-2008 de la mise en œuvre de la charte; ces séminaires porteront sur des sujets tels que la simplification administrative, l'accès aux financements, le dialogue public-privé consacré à la définition des politiques à mener ou le développement des compétences;
 - alimente régulièrement les bases de données et sites web existants en informations utiles et en bonnes pratiques, stimulant ainsi les échanges de connaissances et de compétences spécifiques;
 - organise des jumelages et des missions d'experts pour recueillir des informations sur l'expérience accumulée dans les domaines d'action prioritaires;
 - veille à une diffusion et à une exploitation efficaces des résultats de ces échanges;
 - garantisse une complémentarité optimale entre les actions régionales et les actions nationales, ces dernières étant adaptées aux besoins et à la situation propres à chaque pays;
 - participe, avec les autres pays méditerranéens partenaires, à une éventuelle nouvelle évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la charte, en accordant une attention particulière aux effets des politiques et programmes sur les entreprises et dans les régions les moins développées;
 - utilise au mieux les instruments, programmes et ressources disponibles en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la charte aux niveaux national, régional et euro-méditerranéen; et incite le secteur privé, la Banque européenne d'investissement et les bailleurs de fonds nationaux à agir de même;
 - coordonne le suivi de la mise en œuvre de la charte avec le suivi de l'Union pour la Méditerranée et de la politique européenne du voisinage. Il importera d'assurer la cohérence et la complémentarité entre l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises et les autres actions en faveur des entreprises;

- poursuivre la préparation de modifications pour adapter la charte à la lumière de l'expérience acquise depuis son adoption en 2004, de l'évolution de la législation (par exemple, l'initiative de l'Union européenne en faveur des PME, intitulée "Small Business Act"); des besoins et priorités nouveaux, (par exemple, petites et moyennes entreprises, potentiel de développement des coopératives, développement d'entreprises durables); des consultations et travaux effectués en 2009 et 2010 en vue d'une adaptation éventuelle de la Charte. Les ministres ont demandé que les propositions de modifications de la Charte qui résulteront des travaux menés dans le cadre du programme de travail 2011-2012 soient soumises à leur approbation lors de la neuvième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'industrie.

En outre, les ministres ont souligné qu'il était nécessaire de mobiliser le secteur privé, d'examiner la question du financement, d'intensifier les efforts collectifs et de renforcer les partenariats public-privé en vue de mener à bien les projets de l'Union pour la Méditerranée. Ils ont également insisté pour que le suivi des projets de l'UPM - qu'il s'agisse de leur mise en œuvre ou de leur financement - figure de manière systématique à l'ordre du jour des futures conférences ministérielles sur l'industrie.

2. Encourager les investissements en Méditerranée

- a) Les ministres ont examiné le niveau actuel des investissements dans les pays du sud de la Méditerranée. Ils ont constaté que la promotion des investissements européens et de ceux de la diaspora dans les pays du sud de la Méditerranée est un élément essentiel pour les pays tant du nord que du sud. Ils ont souligné l'importance que revêt un climat des affaires conciliant sécurité juridique et simplicité des procédures si l'on veut favoriser les investissements directs étrangers. Ils ont pris note des témoignages convaincants publiés par la Banque européenne d'investissement (BEI), la Commission européenne, le projet "Invest in MED" et le réseau ANIMA et apportés par des entrepreneurs se félicitant d'avoir investi de l'autre côté de la Méditerranée.

- b) Les ministres ont salué l'action menée à ce jour dans le cadre du projet régional "Invest in Med", de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV). Ils ont souligné la nécessité absolue pour la BEI de mobiliser pleinement sa capacité de prêt et pour que, dans le cadre de l'ensemble de ces instruments, l'on intensifie les efforts face à la période de crise et de changement que nous traversons et que l'on veille à ce que les facilités et le projet susmentionnés soient coordonnés. Ils ont estimé nécessaire d'exploiter judicieusement les résultats engrangés par les réseaux d'entreprises participant au projet régional "Invest in Med" et attendent avec intérêt que ce programme continue à être mis en œuvre dans le respect du règlement financier.
- c) Les ministres ont encouragé les investisseurs à être socialement responsables et ont souligné que les investissements durables peuvent contribuer au développement socio-économique au niveau local, y compris dans les régions en retard de développement.

3. Préparer et conclure des Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) et faciliter ainsi le commerce des produits industriels

- a) Les ministres ont décidé de poursuivre l'alignement de la législation technique, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité des pays méditerranéens sur celles de l'Union européenne, ce qui permettra de supprimer les obstacles réglementaires et techniques et de favoriser la libre circulation des produits industriels entre l'Union européenne et la région méditerranéenne. Ces initiatives représentent une contribution importante à la création d'une zone de libre-échange.
- b) La conclusion avec l'UE d'ACAA, instruments d'intégration économique, permettrait aux pays méditerranéens partenaires de renforcer, sur le plan institutionnel réglementaire, leurs liens avec l'UE dans le cadre du marché unique.

- c) Dans les secteurs qui sont harmonisés dans l'ensemble de l'UE, les ministres ont demandé que le plan d'action de Palerme continue à être mis en œuvre et qu'il aboutisse à la conclusion entre l'Union européenne et chacun des pays méditerranéens partenaires, dans les secteurs prioritaires, d'accords sur l'évaluation de la conformité, appelés "accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels" (ACAA).
- d) Les ministres ont recommandé que la priorité soit accordée à l'adoption rapide de l'acquis communautaire, au niveau aussi bien horizontal que sectoriel, et de normes européennes harmonisées dans les secteurs prioritaires ainsi qu'à la mise en place ou au renforcement des infrastructures de qualité requises pour satisfaire aux exigences de l'ACAA. Pour ce faire, ils demandent la mobilisation des acteurs concernés dans chaque pays partenaire de manière à achever la préparation de l'Accord et à entamer les négociations en 2011 et 2012.

Les infrastructures de qualité devraient comprendre:

- une autorité de surveillance des marchés qui soit conforme au système de l'UE,
- des organismes d'évaluation de la conformité dans les secteurs prioritaires, dûment accrédités,
- un organisme d'accréditation impartial et indépendant évaluant leur compétence et ayant signé les accords multilatéraux avec l'organisme européen d'accréditation,
- un organisme de normalisation et un institut de métrologie conformes au système de l'UE.

Afin que les pays partenaires puissent progresser, la Commission européenne finance dans chacun d'entre eux plusieurs projets d'assistance technique. Les compétences spécialisées d'experts sectoriels externes seront également mobilisées, par exemple dans le cadre de l'instrument de jumelage. Les services de la Commission effectuent régulièrement des missions dans les pays partenaires pour les conseiller dans la phase finale de la préparation de l'Accord. Les pays partenaires devront s'efforcer de venir participer aux travaux des organismes européens de normalisation, d'accréditation, d'évaluation de la conformité et de métrologie.

Les ministres ont également demandé que soit étudiée la possibilité de créer un centre d'excellence (qui ferait l'objet de contributions financières volontaires), par exemple à Malte, pour promouvoir le rapprochement des normes et la conclusion d'ACAA avec les pays méditerranéens partenaires dans un nombre de plus en plus important de secteurs industriels.

4. Renforcer les capacités d'innovation technologique et non technologique ainsi que le transfert et la commercialisation de technologies

Compte tenu du rôle clef que jouent l'innovation et le transfert de technologie pour promouvoir une économie de la connaissance, créer des emplois et relever les défis de la mondialisation, les ministres se sont engagés à prendre des mesures aux plans national et régional.

Au **niveau national**, les ministres envisageront:

- la fixation d'objectifs sur la base des conclusions de l'évaluation 2007-2008 de la Charte en matière d'innovation et des progrès réalisés depuis cette évaluation, en s'attachant en particulier à adapter le cadre législatif, à faciliter l'accès au capital-risque et à développer les compétences, entre autres;
- la mise en œuvre, dans les domaines prioritaires, de programmes efficaces visant à appuyer l'innovation technologique et non technologique, le transfert et la commercialisation de technologies, les synergies entre les initiatives et la pleine exploitation de leurs résultats. En particulier, pour ce qui est des programmes existants en matière de recherche, de développement et d'innovation, les ministres ont fait part de leur volonté de mettre en place des jumelages institutionnels en matière de politique d'innovation afin de renforcer les systèmes nationaux d'innovation.

Au **niveau régional**, les ministres se sont félicités des progrès réalisés dans la mise au point du référentiel euro-méditerranéen des compétences numériques proposé à Nice; ils veilleront au bon aboutissement de ce projet et à la mise en application de ses résultats. Les ministres ont invité les pays partenaires méditerranéens à étudier l'opportunité de créer des fonds spécialisés dans le financement des PME innovantes. Ils ont encouragé la BEI et le Secrétariat de l'UpM à participer activement à cette réflexion et à formuler à cet égard des propositions concrètes, en vue, notamment, de fixer des critères de financement concourants et d'établir des définitions convergentes de l'innovation afin de consolider le partenariat avec les PME dans la Méditerranée.

En outre, les ministres ont préconisé:

- le réexamen du volet "innovation" de la charte afin de mieux prendre en compte des questions telles que l'éco-innovation, l'innovation non technologique, l'innovation ouverte, et l'innovation dans les PME, et de mieux intégrer les politiques d'innovation axées respectivement sur l'offre et la demande;
 - la valorisation des résultats obtenus dans le cadre des programmes régionaux de coopération, achevés ou en passe de l'être: programme Euromed en matière d'innovation et de technologie "Medibtikar", Euromed Marché (propriété industrielle), réseau ANIMA et projet "Invest in Med";
 - l'exploitation des possibilités offertes par le réseau de soutien européen aux entreprises en vue de développer les partenariats technologiques par-delà les frontières;
 - la poursuite des échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière de promotion de l'innovation et de transfert de technologie, y compris par voie électronique, au moyen de séminaires et en associant les pays méditerranéens partenaires à diverses activités de la future Alliance européenne des industries de la création et de la "European Platform for collaboration between clusters".
- Il importe également d'attirer l'attention sur le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique et sur les possibilités de promouvoir (par le biais d'INCO-NET MIRA, des actions ERA-Net, des points de contact nationaux et des délégations des États membres) des partenariats de recherche qui sont utiles aux PME et aux organismes de recherche de la région euro-méditerranéenne;
- la poursuite de l'initiative Eumedconnect pour la connectivité des réseaux de recherche et d'éducation entre les pays méditerranéens partenaires et avec ceux de l'Union européenne.

Les ministres ont également pris note avec intérêt de la récente déclaration du groupe de travail de haut niveau du CEPS-IEMED sur le financement des micro, petites et moyennes entreprises en Méditerranée et ont souligné l'importance capitale que revêt la question du financement ainsi que la nécessité de progresser en la matière.

En outre, ils ont demandé que soit étudiée la possibilité de créer un label euro-méditerranéen pour les projets d'innovation, qui viendrait compléter l'initiative EuroMedtech et qui encouragerait le transfert de technologie dans le cadre de projets de recherche et développement dans la région euro-méditerranéenne.

Par ailleurs, les ministres ont invité les pays méditerranéens partenaires à envisager la possibilité de participer au programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) et de coopérer à EUREKA.

Enfin, ils ont mis l'accent sur la nécessité de mobiliser autant que possible les programmes et instruments de la politique européenne de voisinage et les activités de la Banque européenne d'investissement afin de soutenir l'innovation ainsi que le transfert et la commercialisation de technologies. Ils ont estimé particulièrement important d'utiliser l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) en vue de renforcer les compétences dans le domaine de la recherche.

Ils ont jugé indispensable de développer et d'exploiter les synergies entre les programmes et instruments en faveur de l'innovation et du transfert technologique en tenant compte de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

5. Favoriser le développement d'entreprises durables et l'efficacité énergétique

Dans le prolongement des décisions prises à Nice, les ministres sont convenus de maintenir les questions liées au développement d'entreprises durables au cœur de la coopération industrielle euro-méditerranéenne.

Ils ont renouvelé leur appel à toutes les parties concernées, en particulier au secteur privé, pour qu'elles mettent leurs ressources et leur savoir-faire au service du plan solaire méditerranéen, de la stratégie de l'eau en Méditerranée (lorsqu'elle sera adoptée) et de la lutte contre la pollution en Méditerranée.

Ils ont accepté que soit ajouté à la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise un volet sur le développement d'entreprises durables et ont accueilli favorablement le texte proposé par l'Égypte en concertation avec le groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne.

Ils se sont engagés à ce que leur pays:

- contribue à la mise au point d'indicateurs pour le suivi du développement d'entreprises durables, en affinant les indicateurs proposés par l'Égypte en concertation avec le groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne;
- participe en 2011-2012 à une analyse commune des moyens de favoriser le développement d'entreprises durables;
- échange les bonnes pratiques en ce qui concerne la fabrication de produits respectueux de l'environnement par des processus économes en énergie;
- veille à la coordination des multiples actions entreprises dans ce domaine.

Ils ont demandé que soit étudiée la possibilité de créer un prix de l'éco-innovation afin d'encourager auprès des entreprises les initiatives visant à réduire la pollution.

6. Poursuivre le dialogue sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement

Prenant acte des résultats des actions menées dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen sur le textile et l'habillement, les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts déployés conjointement par les pays participants et la Commission européenne en vue d'améliorer la compétitivité du secteur du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne.

Ils ont encouragé la poursuite des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les autorités nationales, les associations professionnelles, les entreprises, les centres de recherche et les partenaires sociaux, notamment quant aux possibilités de financement pour l'industrie textile dans la région euro-méditerranéenne, par exemple en ce qui concerne le dialogue social, la modernisation du secteur, la recherche et l'innovation.

7. Prendre des mesures dans d'autres secteurs

Les ministres ont souligné qu'il importe d'échanger des informations, des expériences et les bonnes pratiques pour ce qui est des politiques, actions et projets de l'UE et des pays méditerranéens partenaires dans les domaines du tourisme, de l'espace, de l'extraction de matières premières et des services avancés.

Ils se sont également déclarés favorables à la mise en place dans ces domaines de réseaux à l'échelon euro-méditerranéen entre les autorités nationales, les associations professionnelles, les entreprises, les centres de recherche et les partenaires sociaux.

Les ministres se sont déclarés convaincus que l'expérience fructueuse, que la Commission européenne a acquise ces dernières années dans le domaine du tourisme durable et culturel avec les partenaires intéressés au sein de l'UE ainsi que les réseaux et initiatives mis en place avec succès dans ce cadre, pourraient être utiles aux partenaires du sud de la Méditerranée et ils ont noté que les ministres euro-méditerranéens du tourisme pourraient envisager la possibilité d'étendre ces actions à tous les pays euro-méditerranéens.

Les ministres ont également suggéré que soit envisagée la possibilité de promouvoir auprès des entreprises l'extension du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) aux pays méditerranéens partenaires.

8. Déclarations finales

Ils ont pris note du programme de travail (2011-2012) élaboré par la Commission européenne en concertation étroite avec le groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne chargé de préparer la conférence ministérielle. Ils ont demandé instamment à toutes les parties concernées, en particulier au secteur privé, de contribuer à la mise en œuvre de ce programme de travail.

Les ministres ont demandé au groupe de travail d'assurer avec rigueur un rôle de coordination et de suivi minutieux de la mise en œuvre du programme de travail 2011-2012, de rester attentif aux besoins de l'industrie et des services avancés, de vérifier la faisabilité financière et opérationnelle de propositions supplémentaires formulées par certains partenaires, et, le cas échéant, d'affiner et d'actualiser le programme de travail.